

Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu les demandes d'ajouts de nouveaux noms commerciaux au produit phytopharmaceutique FREEWAY

de la société DOW AGROSCIENCES SAS
enregistrées sous les n°2016-0829 et 2016-0831

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Les nouveaux noms commerciaux ajoutés par la présente décision sont les noms LANDMASTER, CLASSIC 360 TF et ROSATE CLASSIC 360 TF.

Informations générales sur le produit

Noms du produit	FREEWAY CLASS'ONE ISLAND LANDMASTER CLASSIC 360 TF ROSATE CLASSIC 360 TF
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	DOW AGROSCIENCES SAS 371, rue Ludwig Van Beethoven 06560 VALBONNE FRANCE
Formulation	Concentré soluble (SL)
Contenant	360 g/L - glyphosate
Numéro d'intrant	2040156
Numéro d'AMM	2090115
Fonction	Herbicide
Gamme d'usages	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort,

11 JUIL. 2016

Françoise WEBER

Directrice générale adjointe des produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)